

FORMATION PREPARATOIRE à L'HABILITATION ELECTRIQUE Niveaux :

B1, B1V, B2, B2V essai, BR, BC, H0V

CONTEXTE

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article [R 4544-9](#) et [R 4544-10](#) du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

PUBLIC CONCERNE

Tous collaborateurs électriciens assurant l'installation ou la maintenance préventive et corrective des installations électriques en très basse tension (0 à 50 volts) et en basse tension (de 50 à 1000 volts).

PREREQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques (telles que courant, tension, résistance, puissance) et les types de courant (alternatif et continu),
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.
- Utiliser des appareils de mesure de grandeurs électriques.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Nous renvoyer les documents d'inscription et de positionnement signés jusqu'à 15 jours avant la date effective de formation.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Être en mesure d'exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique conformément à la NF C 18-510.

	Ref. C-ELEC-B12VR-I
	500€ /pers
	3 jours dont 5 h de TP
	Personnel électricien

Base réglementaire

- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

Méthodes pédagogiques

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

Moyens pédagogiques

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

Modalité

Présentiel : 3 jours

Détails des Objectifs NFC-18-510

Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- D'appliquer les procédures de connexion-déconnexion sous tension (Article 10.3.4 norme NFC18-510),
- De procéder à des consignations, totale ou partielle,
- De connaître et d'appliquer les consignes liées aux procédures de consignations,
- De renseigner une attestation de consignation en une ou deux étapes,
- De renseigner et transmettre un avis de fin de travail,
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De procéder aux recherches de défaut (Articles 10.3.3.1.3 norme NFC18-510),
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,
- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).
- De reconnaître les organes électriques et leurs différentes fonctions (séparation, commande, protection des personnes et du matériel) (Article D.2.7.2, norme NFC18-510),
- De réaliser des mesures (Article 11.3.2 norme NFC18-510),
- De connaître les interactions possibles entre opérateurs de niveau d'habilitation différent (Article D.3.1.9.2, norme NFC18-510),

Programme et contenu des compétences socles

Module 2 Référentiel INRS – Thèmes communs

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention,
- Surveillance des opérations,
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée,
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Evaluation du risque électrique.

Modalités d'évaluation

Théoriques

- Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCMs).

Pratiques

- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.),
- Réaliser les opérations de consignation,
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.
- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail,
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante),
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les charges de travaux),
- Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation,
- Effectuer une consignation complète ou la deuxième étape de consignation,
- Analyser les risques pour une situation donnée et faire respecter les instructions de sécurité.

Module 8 - Référentiel INRS (B1(V), B2(V))

- Limites de l'habilitation B2(V) et B2V Essai,
- Caractérisations des travaux et limites : Hors tension, sous tension avec ou sans voisinage,
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : Rôle, instructions, échange d'informations,
- Habilitation : symboles et limites,
- Mesures de préventions à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, et respecter,
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification,
- Documents applicables lors des travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail,
- Equipements de travail utilisés : risques, vérification, identification, utilisation.
- Instructions de sécurité pour Essais (pour attribut « Essai »)

Module 9 - Référentiel INRS (BC)

- Fonction des matériels électriques : Coupure, protection, commande, séparation,
- Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : Rôle, instructions, échange d'informations,
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail...

Module 10 - Référentiel INRS (BR)

- Limites de l'habilitation BR et BS,
- Fonction des matériels électriques : Coupure, protection, commande, séparation,
- Chargé d'exploitation électrique : Rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes,
- Equipements de travail utilisés : risques, vérification, identification, utilisation,
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention générale basse tension : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter,
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte

Conditions de réussite

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 21 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite)

- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « électricien »

Pour les personnes en situation de handicap, afin d'évaluer votre situation veuillez contacter M. Lhenry Vincent au 067 067 8710 ou par mail : contact@cfvs-online.com

ANIMATION

Cette formation sera animée par un formateur CFVS ayant plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de la sécurité et des réseaux de télécommunication supportant les applications de BT et TBT.

LIVRABLES

Les supports de cours seront fournis à l'issue de la formation au format pdf sur une clé USB.
Les supports papiers nécessaires à la bonne compréhension du cours, les exercices ainsi que les aides mémoires éventuels seront, si jugés utiles, fournis par le CFVS.

EVALUATION

Un questionnaire de satisfaction vous sera proposé en ligne à l'issue de la formation.
Une évaluation au fil de la formation permettra de valider les acquis de chaque apprenant, par l'intermédiaire de questionnements oraux, de Travaux Dirigés ou travaux pratiques.
Une attestation de présence, la feuille d'émargement signée et l'évaluation de fin de formation seront remises à l'issue de la formation.